

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS PREFECTURE DES YVELINES

N° Spécial

04 Juin 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial Préfecture des Yvelines du 04 Juin 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DES YVELINES	Page
N° 78-2019-05 23-003	29.05.2019	Arrêté inter-préfectoral rectifiant l'arrêté n° 78-2019-05-15-001 portant fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally (SMAERG), du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Gally Ouest (SIAVGO) et d'Hydreaulys.	3



Préfecture
Direction des Relations
avec les Collectivités Locales
Bureau du Contrôle de Légalité
Et Intercommunalité

Arrêté inter-préfectoral n°78-2019-05-23-003 rectifiant l'arrêté n°78-2019-05-15-001 portant fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally (SMAERG), du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Gally Ouest (SIAVGO) et d'HYDREAULYS

Le Préfet des Hauts-de-Seine Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite Le Préfet des Yvelines Officier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe);

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5212-27 et L.5711-1;

Vu le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet des Hauts-de-Seine;

Vu l'arrêté MCI n°2017-52 du 31 août 2017 portant délégation de signature à M. Vincent BERTON, Sous-Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

Vu le décret n° 25 du 4 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT, Préfet des Yvelines ;

Vu l'arrêté n°78-2018-09-20-003 portant délégation de signature à Monsieur Vincent ROBERTI, Sous-préfet, Secrétaire Général de la préfecture des Yvelines ;

Vu l'arrêté n°78-2019-05-15-001 du 15 mai 2019 portant fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally (SMAERG), du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val de Gally Ouest (SIAVGO) et d'HYDREAULYS ;

Considérant l'erreur de plume constatée dans la numérotation de l'arrêté n°78-2019-05-15-001 à partir des articles 4 et suivants ;

> Adresse postale :1 rue Jean Houdon – 78010 Versailles Cedex Accueil du public : 1, avenue de l'Europe – Versailles Tél. : 01,39,49,78,00 Retrouvez nos jours et horaires d'accueil du public sur le site www.yvelines.gouv.fr

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Hauts-de-Seine et des Yvelines,

Arrêtent

Article 1er : L'article 4 devient l'article 3 et les articles sulvants sont numérotés de 4 à 12. L'arrêté comprend donc 12 articles.

Article 2: Les Secrétaires Généraux des Préfectures des Hauts-de-Selne et des Yvelines, les Présidents du SIAVGO, du SMAERG, d'HYDREAULYS, des Communautés d'Agglomération Versallles Grand Parc et Saint-Quentin-en-Yvelines, des Communautés de Communes Gally-Mauldre et Cœur d'Yvelines et de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest, Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées, les Directeurs Départementaux des Finances Publiques des Hauts-de-Selne et des Yvelines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié et sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Versalles, le 🦙 🖟 🔠 💯

Le Préfet des Hauts-de-Seine-

Pour le Préset et par délégation

Vincent BERTON

Le Préfet des Yvelines,

Pour le Pieteen pa délégation Le Secrétairs quéral

Virolat ICOLUNI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

\mathbf{DU}

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles et Ingénierie Territoriale

> 167/177, Avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture adresse Internet :

http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex Courriel: courrier@hauts-de-seine.gouv.fr Standard: 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21 Adresse Internet: http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/